



CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

10ème session (2- 27 mars 2009)

Suivi : Situation des droits de l'Homme dans l'Est de la République démocratique du Congo

Intervention orale conjointe par Franciscans International (FI), l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et la Fédération internationale de l'Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), trois organisations dotées du statut consultatif

Délivrée par Mgr Fridolin Ambongo Besungu, OFM Cap

Monsieur le Président,

Franciscans International (FI) , l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) et la Fédération internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (FIACAT) saluent le rapport conjoint des sept procédures spéciales thématiques sur l'assistance technique au gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et l'examen urgent de la situation dans l'est du pays, et demandent instamment au Conseil des droits de l'homme de prendre les mesures nécessaires pour assurer son suivi.

FI, l'OMCT et la FIACAT accueillent favorablement les conclusions et les recommandations qui appellent notamment à la création d'un mandat sur la situation des droits de l'homme en RDC, en particulier dans les zones affectées ou menacées par un conflit armé.

Un tel mandat serait le plus à même de couvrir et de répondre à la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du pays de manière continue et transversale. En effet, comme en témoigne le rapport des experts, la situation des droits de l'homme en RDC demeure très préoccupante, en particulier dans l'Est de la RDC où des violations systématiques des droits de l'homme sont rapportées quotidiennement.

Pour mettre un terme à la crise humanitaire et aux multiples violations des droits de l'homme, FI, l'OMCT et la FIACAT recommandent :

- **Au gouvernement congolais d'assumer sa responsabilité de protéger les populations civiles, de lutter contre l'impunité des auteurs de violations qui, bien que connus, occupent toujours des postes de responsabilité dans l'armée et la police, et de coopérer avec les mécanismes de droits de l'homme des Nations Unies visant à faire la lumière sur les violations ;**
- **Au Conseil des droits de l'homme d'accéder à la recommandation des sept procédures thématiques visant à créer un mandat sur la situation des droits de l'homme en RDC;**

- *A la communauté internationale de rendre opérationnelle la décision d'augmentation des effectifs de la MONUC lui permettant de contribuer à la réalisation du Programme de démobilisation et de démilitarisation qui mettra un terme au phénomène d'enfants soldats. La MONUC devra aussi s'investir dans la reconstruction d'une police et d'une armée congolaise plus organisée et disciplinée;*
- *Aux Haut Commissariat aux Droits de l'Homme d'accélérer ses efforts en vue de l'établissement conformément aux Principes de Paris, de la Commission Nationale indépendante des droits de l'homme en RDC.*

Merci, Monsieur le Président.